

SEANCE DU 07 SEPTEMBRE 2017

Président : Gérard PAULIN

Secrétaire : Richard Ielsch

Présents : Tous, sauf F Picard et J-M Paulin, excusés

BAUX RURAUX :

Pour la reprise de la ferme de J-Claude MAIRE, le conseil décide de passer une convention à titre précaire de 6 ans avec la SAFER pour, uniquement, les 9ha 40a 80ca. Les communaux loués à Cessay ne seront pas inclus dans cette convention.

TRAVAUX :

- **Suppression du transformateur cabine haute de La Gare :**

Le SYDED a communiqué son estimation financière pour ces travaux qui comprendraient : la dépose sur 350 m de poteaux, l'enfouissement sur 390 m de réseaux électriques et téléphoniques et la réfection de l'éclairage public sur 280 m s'élèveraient à 69 927 € TTC.

Compte tenu de ce montant, le conseil souhaiterait diminuer l'envergure de ces travaux d'enfouissement et demandera au SYDED de revoir son devis.

- **Rue de Champagnole :**

La bande piétonnière le long de la rue de Champagnole entre le hangar et le 45 rue de Champagnole a été réalisée par l'entreprise SN Saulnier.

- **ECOLE :**

L'Avant-Projet Définitif pour la salle de classe et le préau s'élève à **313 700 € HT**, non compris les honoraires de maîtrise d'œuvre. Le dossier de subvention sera modifié avec ces nouvelles bases. Le conseil décide d'engager le dossier d'appel d'offres pour sa réalisation et approuve le montant indiqué.

- **Scierie MARGOT :**

Cette propriété a été achetée en 2014, pour le compte de la commune, par l'Etablissement Public Foncier (EPF) et la commune a demandé sa rétrocession.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide d'acquérir à l'EPF cette parcelle cadastrée ZB 12 de 55a10ca pour un prix de :

- **50 000.00€** d'acquisition initiale
- + indemnités de toute nature
- + participation aux frais de portage.

La rédaction de l'acte de vente est faite par l'Office notarial de Levier, Me VUILLAUME.

Plan Départemental d'Action pour le Logement et l'Hébergement des Personnes Défavorisées :

Pour favoriser l'accès ou le maintien dans leur logement des personnes en difficulté, 2 outils opérationnels sont mis en œuvre par le Conseil Départemental : Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL) et le Fonds d'Aide aux Accédants à la propriété en difficulté (FAAD).

Le niveau attendu de la participation des communes est de **0.61 €** par habitant pour le **FSL** et **0.30 €** par habitant pour le **FAAD**, soit au total pour les 427 habitants de la commune en 2017 : 388.57 €.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide de verser au FSL 0.61 €/habitant et 0.30 €/habitant au FAAD pour les 427 habitants de la commune.

Rentrée scolaire 2017 :

Retour à la semaine des 4 jours d'école.

5 classes en place : 2 en maternelle avec 2 ATSEM à Courvières
 3 en primaire à Boujailles.

Le transport méridien de 2016/2017 facturé aux communes s'est élevé à **4 128.30 €**.

Dans le cadre du transfert de la compétence transport des départements aux régions, c'est la nouvelle Région Bourgogne-Franche-Comté qui assume cette compétence depuis le 1er septembre 2017. La région a souhaité organiser les conditions d'une continuité des activités avec le personnel des régions du Doubs et du Jura en créant une Société Publique Locale (SPL) qui est rattachée à celle de Saône et Loire pour former la **SPL Mobilités Bourgogne-Franche-Comté** à laquelle chaque collectivité devra adhérer et être porteur **d'1 action de 10 €**.

Le conseil, après en avoir délibéré, décide d'adhérer et d'acquérir une action de 10 € de la SPL Mobilités Bourgogne Franche-Comté pour maintenir et assurer les prestations transports scolaires et réguliers dont elle a la charge.

Familles Rurales :

Le départ d'Elisa PRITZY n'a pas été comblé. Un appel à candidature a été lancé fin août par Familles Rurales. L'association pourra-t-elle assurer durablement ses prestations ?

BOIS :

La vente des bois aura lieu à Ney le 21 septembre à 13h30. La commune présente 3 lots :

Parcelle 4/5 = 168 m³

Parcelle 12 = 166 m³

Parcelle 28 = 333 m³

Personnel communal :

- Mme SIMON Elisabeth n'a pas bénéficié d'un avancement de grade depuis son embauche, le conseil se prononce favorablement pour son admission au grade « d'Adjoint technique territorial principal de 2^{ème} classe »
- Mme ELISABETH Isabelle remplit les conditions d'admission au grade « d'Adjoint administratif territorial principal de 1^{ère} classe » et a montré beaucoup d'implication dans sa fonction de secrétaire de mairie, le conseil se prononce favorablement pour son avancement.

Questions diverses :

- La Fête du village aura lieu le **dimanche 24 septembre** et l'apéritif, agrémenté par notre fanfare, sera offert par la commune sous le préau de l'école ou à la salle des Fêtes suivant le temps.
- Le 26 septembre de 9h30 à 12h00 à la Mairie aura lieu **une réunion pour les élus sur le PLUi**

Le maire